



Commune de La Sagne

INFO POPULATION

Fête nationale – 31 juillet 2026 au Grand Sommartel **Interdiction des feux en plein air et des engins pyrotechniques**

Conformément aux directives des autorités cantonales neuchâteloises, les feux en plein air ainsi que l'utilisation de tout engin pyrotechnique sont interdits sur l'ensemble du territoire du canton de Neuchâtel jusqu'à nouvel avis. Cette mesure vise à prévenir les risques d'incendie en raison des conditions actuelles.

La célébration de la Fête nationale est maintenue et se déroulera comme prévu au Grand Sommartel, avec la participation de la fanfare ainsi que les allocutions officielles.

Toutefois, en raison de cette interdiction, le grand feu ainsi que les feux d'artifice sont annulés.

Nous remercions la population de sa compréhension et de respecter ces consignes et vous souhaitons d'ores et déjà une agréable Fête nationale.

Sécheresse – appel à la responsabilité

L'eau est un bien précieux et il faut l'économiser en cette période de sécheresse.

Les autorités communales demandent à la population d'économiser l'eau en raison de la sécheresse persistante et afin de préserver les ressources en eau.

Le Conseil communal recommande « un usage responsable de l'eau ».

Jusqu'à nouvel avis, il est conseillé d'éviter les utilisations suivantes :

- l'arrosage des pelouses
- le lavage des voitures
- le remplissage des piscines.

Nous invitons également chacun à adopter les gestes permettant d'économiser l'eau au quotidien. Ces mesures entrent en vigueur immédiatement.

Nous remercions la population de sa compréhension et de sa collaboration afin de contribuer à la préservation de cette ressource essentielle.

Le Conseil communal